

COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 2 Mars 2015

Présents : Mmes & Mrs. : Régine REMILLON – Marc BLETEAU – Marie BAUD – Vincent MOREAU – Marylène DAIGUEMORTE – Serge JACQUEMOUD – Jacky DURET – Maryse MICHALAK – Jannick GRANIER – Pierre MORETTI – Marjorie BOISIER – Jean BOCHET – Laurent DELIEUTRAZ – Sylvia DUSONCHET

Absent excusé Mr. Esther VACHOUX

Public : 3 personnes

1) Après lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 2 Février 2015, celui-ci est approuvé à l'unanimité

2) Suite à la présentation du compte administratif 2014, Madame Le Maire quitte la séance pour qu'il soit procédé au vote. Le 1er Adjoint fait voter l'assemblée : le compte administratif est adopté à l'unanimité comme suit :

• Dépenses de fonctionnement	=	935 497,76 €
• Recettes de fonctionnement	=	1 260 020,51 €
• Dépenses d'investissement	=	439 181,23 €
• Recettes d'investissement	=	918 950,47 €.

3) Suite à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2014, le conseil municipal accepte d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Report des résultats cumulés d'investissement en recettes	=	145 196,87 €
Report des résultats de fonctionnement en recettes	=	549 270,12 €.

4) Le conseil municipal approuve le décompte définitif, programme 2013 pour les travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de réseaux de télécommunications au lieu-dit « Le Péryl » pour une dépense totale y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre et frais généraux s'élevant à la somme de 350 744,98 €, le financement définitif est arrêté comme suit :

• Participation du SYANE	=	158 745,09 €
• Quote-part COMMUNALE (remboursement : 20 annuités)	=	181 784,01 €
• Frais généraux (paiement sur fonds propres de la commune).	=	10 215,88 €

5) Le conseil accepte les devis suivants proposés par Mme Le Maire :

- Création de deux WC et d'un lave main au rez-de-chaussée de l'école maternelle pour un montant de 2 483,33 € TTC – Entreprise LONCAN.
- Dépose d'un candélabre accidenté, démolition de l'ancien massif d'ancrage et confection d'un nouveau massif en béton. Fourniture et pose d'un mât avec repose de la lanterne pour un montant de 3 535,80 € TTC- Entreprise EIFFAGE Energie.

Pour information : Coût des travaux de soutènement de la route du Fresnay/Biossy consécutif à un affaissement du talus : 5 594,40 € TTC – Entreprise MAULET

Coût des travaux d'électricité pour la remise en conformité selon les rapports de vérification du Bureau Véritas concernant tous les bâtiments communaux : 7 465,18 € TTC – Entreprise BRUTELEC.

6) Mr. Bléteau, Maire-Adjoint en charge de l'urbanisme, informe l'assemblée que suite à l'appel d'offre et à l'analyse des 2 candidatures concernant le recrutement d'un cabinet d'architecte urbaniste, c'est le Bureau CONORD-CARDE qui a été retenu. Il est précisé qu'au sein de «la commission-urbanisme» actuelle va se former un groupe de travail pour l'élaboration de ce P.L.U.

7) Informations diverses :

Bienvenue à Mme SIMON Sophie, embauchée à temps partiel au secrétariat de mairie. Travaux « contour du ruisseau du Seutet » programmés à l'automne 2015 par le Conseil Général.

Il est décidé de reconduire : ARBU FESTIF (date à fixer)

Dimanche 15 mars à 14h30 : Conférence « Voici la fabuleuse histoire de nos Alpes, de notre plateau des Bornes et des glaciers (Foyer/La Maison du Salève)

Samedi 21 mars : Repas dansant costumé de l'APE

Dimanche 22 mars : 1^{er} tour Elections Départementales (2^{ème} tour Dimanche 29 mars) (composition du bureau de vote)

Jeudi 26 mars à 19h30 : Animation foncière concernant les propriétaires des marais de La Muraz et d'Arbusigny (ASTER).

Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Secrétaire de séance
Marylène DAIGUEMORTE

Maire
Régine REMILLON